



# vote du budget 2017

10 février 2017

## Dossier de presse

Le budget 2017 du Département s'élève à **444,95 M€\***.

Pour la quatrième année consécutive, l'Etat transfère sur les collectivités l'effort à accomplir au titre de la contribution au redressement des comptes publics, soit pour la Vienne une réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement de 5,8 M€.

Pour autant, le Département maintient son cap, poursuit sa **logique de projets**, respecte son Programme Pluriannuel d'Investissement de 350 M€ et l'avancement de son programme de **13 priorités pour construire la Vienne de 2025** avec un objectif constant : maintenir l'investissement dans les territoires pour soutenir les entreprises et préserver les emplois.

L'investissement sera, comme en 2016, maintenu à 20 % du Budget, 22 M€ seront affectés aux projets de territoire avec le dispositif ACTIV' (50 M€ de soutien auront été attribués aux collectivités en seulement 2 ans), 13 M€ seront engagés pour le Schéma Routier, 11 M€ pour le Plan Collèges...

2017 va être une année capitale pour la Vienne Numérique avec la montée en débit de 46 communes : 14 M€ sont affectés en 2017 au Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

Malgré le fossé entre les recettes et les dépenses de solidarité (50,20 M€ de recettes contre 226,06 M€ de dépenses), le Département continue d'assumer pleinement sa **"sociale responsabilité"** tout en assurant la maîtrise totale de ses dépenses de fonctionnement.

Conformément à son engagement, le Département propose un Budget 2017 **sans augmentation de la fiscalité**.

\*dont écritures d'ordre 8,50 M€

### À retenir

Budget : 444,95 M€

Investissement : 97,25 M€

Baisse des dotations de l'Etat :  
- 5,8 M€

Augmentation des dépenses  
de solidarité : + 9,44 M€

Contact - Service presse

05 49 55 66 73 - 06 99 78 45 44  
vsaintfaust@departement86.fr

Construisons  
**la Vienne**  
de 2025



# Faire vivre l'âme des territoires

## Tourisme



D'un département de passage entre les plages de l'Atlantique et les châteaux de la Loire, la Vienne, pays du Futuroscope, s'est transformée en destination touristique à part entière. Avec 4 600 000 visites par an, le Pays du Futuroscope se hisse en tête des départements ruraux de France. L'objectif est d'atteindre un chiffre d'affaires d'un milliard d'euros à la fin de la mandature.

La politique en faveur du tourisme se décline autour de deux axes : créer et renforcer l'attractivité touristique et fédérer les professionnels et les acteurs du tourisme.

Le Département participe à la réalisation d'équipements par des collectivités publiques et octroie des subventions de fonctionnement aux principaux organismes à vocation touristique ainsi qu'à des associations et/ou collectivités oeuvrant pour la promotion touristique de la Vienne.

Trois projets soutenus par le Département sont en cours de réalisation : la réhabilitation du village vacances familles de La Bussière, celle du Centre de Plein Air de Lathus et la création de l'Historial du Poitou à Monts-sur-Guesnes. D'autres projets font l'objet d'un suivi attentif : l'Institut Joël Robuchon à Montmorillon, l'Abbaye de Saint Savin et son partenariat avec Universcience, le château du Ry-Chazerat pour une résidence d'accueil de chercheurs avec l'Académie des Sciences.

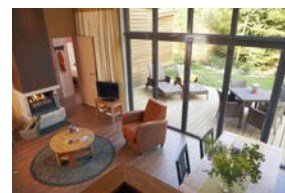
2017 verra la mise en place d'un **Schéma d'aménagement et de développement touristique** pour soutenir le développement et le renouvellement de l'offre et travailler sur des projets touristiques innovants. Des discussions seront ouvertes pour mettre en œuvre en partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine le volet départemental du Schéma Touristique Régional.

Pour la mise en valeur de la destination "La Vienne, Pays du Futuroscope", le Département met en place de nombreuses actions de communication dont des campagnes de publicité nationales, notamment dans le métro parisien. Ces campagnes engendrent de fortes retombées sur l'activité des sites valorisés.



## Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou (ACAP)

L'ACAP anime l'ensemble des structures intervenant dans le domaine du tourisme et assure la promotion et la commercialisation de l'offre touristique (sites, hébergements, restaurants...) du département. Une Convention financière sera signée en février avec le Département.



## Le Futuroscope

2016 l'année des records ! : fréquentation de 600 000 visiteurs pendant l'été, 100 M€ de chiffre d'affaires, montant record depuis 2000...Le seuil historique des 50 millions de visiteurs accueillis depuis la création du Parc en 1987 a été dépassé dès le mois de novembre, avec près de 2 mois d'avance. Un Français sur deux a visité le Parc. Le Futuroscope conforte sa place de **numéro 2 des parcs à thèmes français en termes de chiffre d'affaires**. Ces excellents résultats viennent créditer la stratégie de partenariat, d'accompagnement entre le Département et le Futuroscope notamment par le biais du plan de développement 2014/2017 (54 M€ dont 8 M€ du Département).

De nouveaux contenus seront livrés après la nouvelle attraction "l'Extraordinaire Voyage" inauguré en décembre dernier : poursuite de la rénovation du pavillon Kinemax, installation d'une nouvelle attraction dans le pavillon "le Meilleur du Dynamique", mise en place d'un plan de sécurisation des accès du parc. Par ailleurs et conformément au bail signé avec la SA du Parc du Futuroscope, le Département prend à sa charge un budget de 1,6 M€ consacré aux grosses réparations.



Un budget de 250 000 € HT sera affecté à la célébration du 30<sup>e</sup> anniversaire du Parc du Futuroscope fêté tout au long de l'année 2017 avec notamment en point d'orgue, un hommage à René Monory, une opération culinaire avec Joël Robuchon, **un grand concert de musique avec NRJ en juin** et le retour du Salon Futurallia dans la Vienne.

## Historial du Poitou



Le Département est engagé à hauteur de 2,7 M€ sur le projet de l'Historial du Poitou à Monts-sur-Guesnes (dont 880 000€ en 2017). La révision du PLU et les opérations foncières sont engagées, l'INRA a procédé aux fouilles préventives. Les contenus sont validés par le Comité Scientifique sous la présidence du Professeur AUGUSTIN. L'axe central sera l'odyssée du Moyen Age. Les demandes de subventions sont en cours d'instruction et s'établissent ainsi : 2 M€ au titre du FNADT national, 1 M€ auprès du Conseil Régional, 700 000€ au titre des fonds européens (FEDER + FEADER). Le Département sera maître d'ouvrage de l'opération. Afin d'associer au plus tôt le futur exploitant à la construction de l'Historial, un contrat de concession sera mis en place. Le futur exploitant aura pour mission de concevoir, construire, exploiter l'Historial du Poitou.

## Création du GIP Poitou



Les Départements de la Vienne et des Deux-Sèvres partagent une histoire, une culture, une identité et souhaitent promouvoir et développer ce patrimoine. Ils souhaitent s'appuyer sur la renommée du Poitou, dotée d'une image puissante, pour bâtir avec les acteurs touristiques, culturels, les entreprises et les partenaires institutionnels une stratégie globale d'attractivité en créant une ou des marques de territoire en lien avec le Poitou. A cette fin, ils proposent la création du Groupement d'Intérêt Public associant les partenaires publics et privés et regroupant les acteurs du territoire.



## Culture



Le soutien à la vie culturelle est un domaine prioritaire qui contribue au développement du territoire. Les actions retenues en faveur de la culture se répartissent ainsi : les enseignements artistiques, le soutien aux acteurs culturels des territoires, le soutien à la création et à la diffusion artistique, l'animation et la valorisation du patrimoine, le soutien aux structures socioculturelles, l'animation locale par le biais du Fonds Cantonal d'Animation Locale.

**Un nouveau Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques** sera rédigé en 2017, en tenant compte de l'évolution des territoires intercommunaux.

Le festival "Les Heures Vagabondes", créé par le Département en 2004 offre chaque été une programmation diversifiée combinant artistes confirmés et en devenir. Il a rassemblé plus de 100 000 spectateurs en 2016. "Les Heures Vagabondes" proposeront 13 concerts gratuits dans 13 cantons au cours de l'été 2017.

Dans le domaine du patrimoine, le Département porte son effort sur deux axes d'interventions : sa restauration et sa valorisation pour le porter à la connaissance d'un large public. Un soutien est apporté à un établissement culturel majeur : l'EPCC de Saint-Savin et à l'association des Petites Cités de Caractère.

En 2017 dans le cadre d'ACTIV', comme en 2016 (24 chantiers retenus pour un montant total de 529 428 €), **un appel à projets Patrimoine accompagnera les porteurs de projets** sur la forme, par le biais d'une aide financière, et sur le fond, par la proposition d'une mise en valeur (qualité historique, originalité, technicité et technologies employées...) et d'équipes mobilisées sur le sujet dans le cadre d'un projet territorial pérenne. Toutes les demandes de restauration, valorisation de patrimoine s'inscriront dans le cadre de cet appel à projets. Les opérations non retenues seront prises en compte au titre du Volet 2 ou du Volet 3 d'ACTIV', sauf demandes contraires.

## Sports

Le Département participe activement au développement de la pratique sportive et à la vitalité du mouvement sportif : aide aux associations, soutien aux manifestations nationales et internationales, aux Comités Départementaux, actions spécifiques en direction des jeunes et des publics en difficulté (boxe éducative, Integra Sport, Vigeant j'y vais...). Pour l'année scolaire 2016-2017, la Caravane des Sports proposée aux jeunes pendant l'été est également organisée lors des vacances de Toussaint, février et avril.

Le Département soutient également le sport de haut niveau à hauteur de 588 000 €.

La troisième édition de la **Fête des Sports** se déroulera au CREPS de Poitiers le 3 septembre 2017. Cette manifestation a pour objectif de promouvoir l'action et les activités des Comités Départementaux et des associations sportives du département.

L'étude de faisabilité de l'Arena Futuroscope, grande salle multifonction à vocation culturelle et sportive, sera terminée d'ici juillet 2017.



## Le Plan Jeunesse “Déclic”



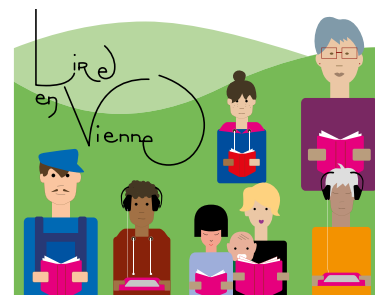
En faisant de la jeunesse une des 13 priorités départementales, la collectivité souhaite être un acteur majeur dans le parcours de réussite de tous les jeunes afin que chacun puisse se construire une place dans la société et s'épanouisse dans ses objectifs. Depuis 1 an, la mise en œuvre du Plan Jeunesse permet l'application d'une politique ambitieuse qui se décline autour de 4 axes : un chéquier Déclic pour les élèves de 3e, la valorisation et l'organisation d'évènements en faveur de la jeunesse, l'accueil de jeunes en service civique au sein des Directions du Département, la création d'un portail dédié. Une enveloppe budgétaire de 220 000 € y est affectée.



## Bibliothèque Départementale de la Vienne (BDV)

La Bibliothèque Départementale (BDV) a pour mission de **favoriser l'accès à la lecture et à la culture de tous les habitants du territoire**. Elle aide les collectivités à créer et faire fonctionner leur bibliothèque. En 2017, l'action du Département en faveur de la lecture publique sera poursuivie pour un budget total de 281 000 € avec :

- Le prêt de documents : une offre de livres numériques complètera ce service
- La formation et l'accompagnement technique : le projet de la bibliothèque de Lençloître sera plus particulièrement accompagné, celui de Smarves poursuivi
- La mise en place d'actions culturelles : expos, conférences, "Lire en Vienne" à l'automne 2017
- L'expertise technique aux collectivités qui souhaitent informatiser leur bibliothèque.



Un diagnostic établi en collaboration avec les nouvelles collectivités nées de la réforme territoriale permettra de définir les priorités pour le développement de la lecture publique sur l'ensemble du territoire.

## Archives Départementales

L'activité des Archives Départementales est orientée selon 3 grands axes en 2017 :

- la finalisation du Projet Culturel et Scientifique à vocation transversale,
- de nouveaux développements du site internet des Archives devenu un outil essentiel de consultation
- la prise en compte des conséquences de l'évolution de la carte administrative (fusion des Régions, transfert des compétences...) en matière de contrôle et de collecte des archives publiques.

La collecte des minutes et répertoires des notaires de la Vienne pour le premier tiers du 20<sup>e</sup> siècle sera poursuivie. Une offre culturelle et pédagogique variée sera également proposée.



## Coopération Internationale

En 2017, les actions de coopération se déclineront autour de 4 principaux axes :

- le soutien technique et financier aux projets menés par les associations en lien avec l'un des 7 territoires partenaires du Département (Shenzhen, Nouveau Brunswick, Province de Jujuy en Argentine, Région Centre du Burkina Faso, Houston, Styrie en Autriche et Bacs Kiskun en Hongrie). Des actions seront développées avec Haïti,
- le renforcement de l'attractivité de la Vienne et de son développement économique,
- le développement de la mobilité internationale des jeunes (échanges, CampusMouv86, bourses),
- la mise en place d'échanges d'expériences avec la Styrie (domaine de l'amélioration énergétique de l'habitat), l'Argentine (projet oenotouristique), la Hongrie (circuits courts) et le Burkina Faso (sécurité civile en partenariat avec le SDIS86, échanges culturels).

Les Assises Nationales de la Coopération décentralisée Franco-Burkinabé se tiendront en octobre 2017 au Palais des Congrès du Futuroscope. Le 50e anniversaire de la Coopération entre Loudun et Ouagadougou y sera célébré.



# Bâtir les infrastructures, aménager le territoire

## Voirie

Le budget routier 2017 s'élève à 19,947 M€. Il comprend des investissements courants pour de grosses réparations, des ouvrages d'art, des travaux d'entretien préventif. Il prend en compte également des investissements pour de grands travaux dans le cadre du Schéma Routier 2016-2021, pour des études et le lancement de travaux.

**Les travaux :** le carrefour de Chalais (RD347), le pont de Bonneuil-Matours, le renforcement de la RD5 à St Pierre de Maillé, l'amélioration de l'itinéraire Couhé/Civray (RD7), le carrefour entre la RD749 et la RD 131a à Availles en Châtellerault

**Les études :** le créneau de dépassement de Jardres (RD951) et entre Mirebeau et Loudun (RD347) , l'aménagement à 3 voies entre Coulombiers et Fontaine le Comte (RD611), la liaison RD62-péage A10-RD18 à Jaunay-Marigny, les contournements de Monts-sur-Guesnes, Latillé, Couhé, la desserte poids lourds de Ligugé, le "Chemin noir" à Lhommaizé (RD8b)

**D'autres études vont être engagées :** la traversée de Neuville, (RD 347) entre Neuville et Mirebeau et entre Neuville et Migné-Auxances, l'aménagement du carrefour entre la RD757 et la RD 21 et 43, la déviation de St Julien l'Ars (RD951) et de Chaunay, la reconstruction des ponts de Château Larcher...



## Le Schéma Routier 2016-2021



122 M€ sont inscrits pour la mise en place de ce Schéma, dont 37 M€ au titre du Contrat de Plan Etat Région (CEPR) consacrés à la déviation de Lussac Les Châteaux (32 M€) et aux études pour le contournement de Mignaloux-Beauvoir (2 M€).

## Aéroport de Poitiers Biard

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers Biard a confié la gestion et l'exploitation de l'aéroport par le biais d'une Délégation de Service Public au groupe Vinci Airports, représenté localement par la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Poitiers Biard (SEAPB) pour une durée de 7 ans. 4 destinations régulières sont proposées : Londres Stansted, Edimbourg, Lyon, Ajaccio. Outil au service de l'attractivité, du tourisme, de l'économie et de la santé, l'aéroport revêt une importance stratégique. Il est le **7<sup>e</sup> sur les 15 de la Région Nouvelle-Aquitaine en termes de trafic**. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie aéroportuaire, la Région a lancé une étude auprès de tous les propriétaires et exploitants. Le SMAPB et la SEAPB ont ainsi été auditionnés pour échanger sur la situation de l'aéroport et son évolution à l'horizon 2025. Le Département maintient son soutien au Syndicat Mixte de l'Aéroport à hauteur de 700 000 €.



## Vienne Numérique



Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Vienne (SDTAN) porté par le Département, avec le soutien financier de l'Europe, l'Etat, la Région et les Communautés de Communes, organise la montée en débit des territoires à travers un programme de 51,73 M€ (dont 10,7 M€ pour le seul Département).

Les objectifs sont les suivants : permettre l'arrivée de nouveaux réseaux à Très Haut Débit, réaliser l'aménagement numérique par le déploiement d'un mix technologique (fibre optique et amélioration de l'ADSL à travers des opérations de montée en débit, raccorder les 94 sites identifiés comme prioritaires (zones d'activités, établissements de santé...) et assurer l'inclusion numérique en poursuivant l'accompagnement des solutions alternatives (Wimax, satellite).

Pour la montée en débit, 16 communes sont concernées au premier trimestre 2017 : Beuxes, Boursesse, Brion, Celle L'Evescault, Chalandray, Charrais, Jardres, Lavoux, Leigné sur Usseau, Lésigny, Marçay, Marigny-Brizay, Nalliers, Saint-Saviol, Vaux en Couhé et Marigny Chémereau.

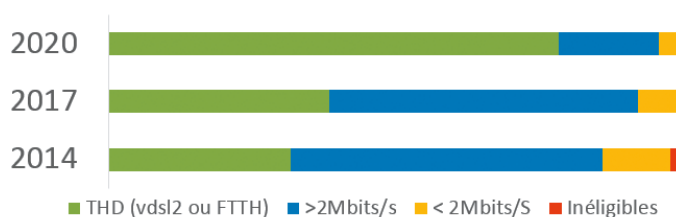
La montée en débit concernera 29 communes complémentaires au cours de 2017 et 66 en 2018 et 2019.



### Très haut débit : déploiement de la fibre optique avec les Deux-Sèvres

En parallèle des opérations de montée en débit, les Départements des Deux-Sèvres et de la Vienne vont travailler ensemble au déploiement de la fibre optique permettant la desserte du très haut débit internet sur leur territoire. Ils vont construire, exploiter et commercialiser ensemble sous forme d'un groupement de commandes le futur réseau fibré indispensable pour le développement et l'attractivité des deux départements.

Ce projet représente, dans sa première phase, près de 60 000 prises à construire et 54 M€ d'investissement. Le démarrage des travaux est prévu en 2018.



Evolution des débits dans la Vienne



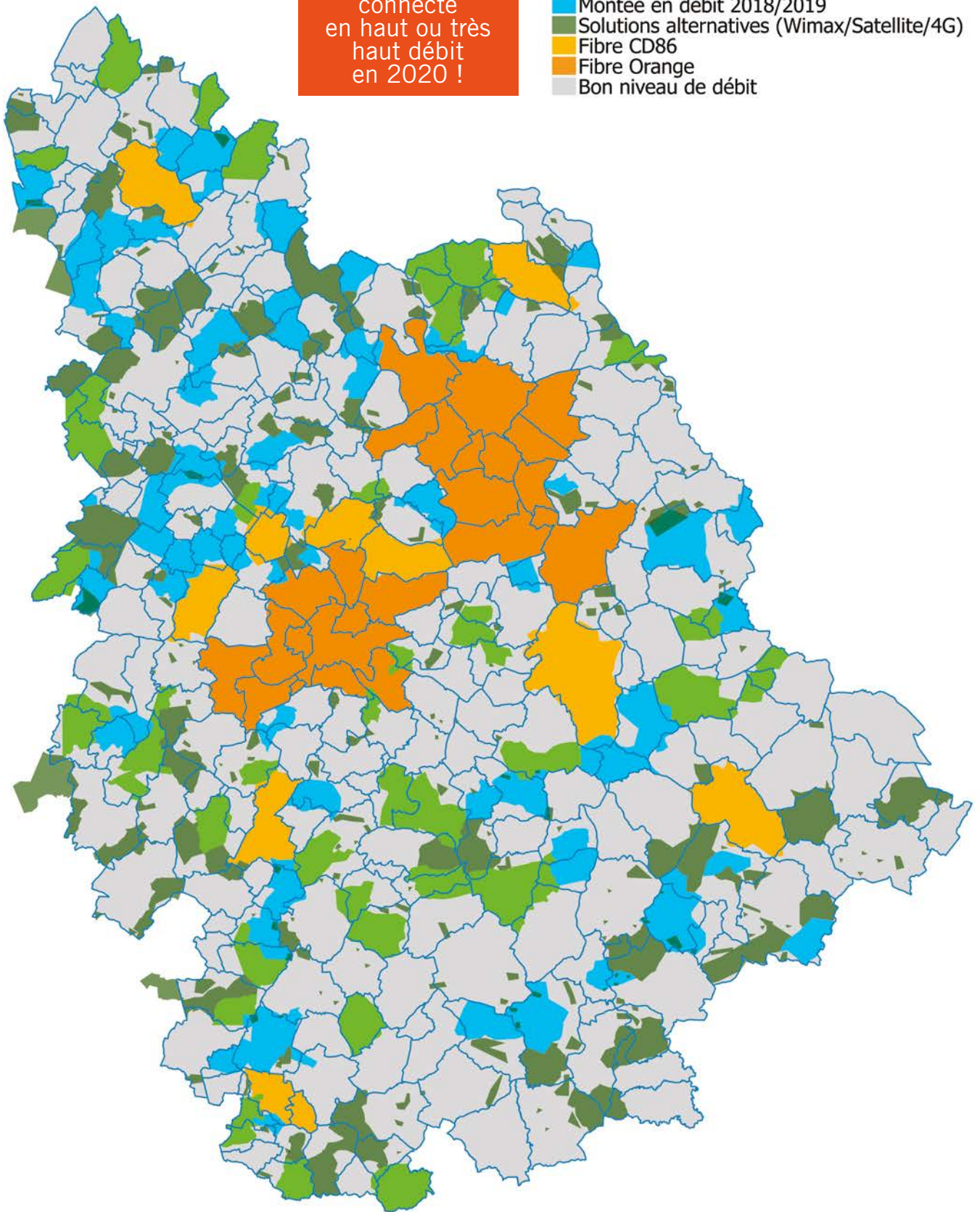


+ de  
**95%**

du territoire  
connecté  
en haut ou très  
haut débit  
en 2020 !

## La Vienne Numérique

- Communes
- Montée en débit 2017
- Montée en débit 2018/2019
- Solutions alternatives (Wimax/Satellite/4G)
- Fibre CD86
- Fibre Orange
- Bon niveau de débit



## Téléphonie mobile

Trop de zones sont défectueuses pour la téléphonie mobile dans la Vienne. Comme pour le numérique, le Département prend ses responsabilités d'aménageur du territoire et a décidé d'affecter une enveloppe de 1 M€ pour le financement de pylônes dans les secteurs défectueux. Les Présidents de Communautés de Communes et d'Agglomérations seront sollicités pour faire des propositions d'emplacement, 10 pour l'ensemble du territoire. Le Département accordera une aide de 100 K€ par pylône.

## Education

2017 verra l'achèvement de la restructuration du collège de Jaunay-Marigny, Neuville-de-Poitou, la restructuration des demi-pensions et accessibilité des collèges de Lençloître et Saint-Benoît, la réfection des couvertures du collège de Lusignan, les études de programmation du collège Henri IV et l'installation de bâtiments modulaires au collège Pierre de Ronsard.

### Le collège Henri IV

L'étude de faisabilité sur le devenir du site Henri IV s'est déroulée en 2016. Le Cabinet Arc&Sites de Bordeaux a présenté deux scénarios d'aménagement du collège en site occupé, ayant pour tronc commun un établissement contenu au cœur du site, avec la reconstruction de l'aile Est, la démolition des extensions des années 1960 (demi-pension) et la mise en valeur paysagère de la zone sud du site. Les études d'élaboration du programme architectural et technique seront engagées en 2017 sur la base d'un scénario retenu en concertation avec la Ville de Poitiers.

## Plan Collèges



Le Plan Collèges de 100 M€ (2015/2025) concerne la quasi-totalité des établissements, à travers des opérations de reconstruction, de rénovation ou de mise aux normes. Les thématiques prioritaires sont l'accessibilité, l'adaptation des capacités d'accueil, l'amélioration thermique, fonctionnelle et technique, l'entretien et l'équipement des établissements.

## Enseignement supérieur et recherche

Après avoir soutenu l'Université de Poitiers à hauteur de 120 millions d'euros au travers des différents Contrats de Plan qui se sont succédés depuis 1991, le Département a décidé de ne pas s'engager dans une nouvelle contractualisation avec l'Etat et la Région au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche mais il participera au financement de certaines opérations : contribution pour le Syndicat mixte de l'Ecole Supérieure de Commerce de la Vienne (ESCV) à hauteur de 280 500 €, concours "Faîtes de la Science", participation au DU "Archives et métiers des archives", Académie des Sciences ...



# Rester le soutien des territoires

## Appui aux territoires : ACTIV'



Premier partenaire des collectivités depuis une trentaine d'années, le Département poursuit son engagement et joue un rôle clé dans l'aménagement des territoires. L'investissement des collectivités est source d'activité pour les entreprises locales, donc d'emplois. Le dispositif ACTIV' a succédé au Programme d'Aide au Développement des Communes (PADC). **En 2016, plus de 700 dossiers ont été financés pour 135 M€ de travaux, réalisés à 88 % par des entreprises locales.**

ACTIV' repose sur une logique partenariale et s'articule autour de 5 volets prioritaires :

- Volet 1 : Projets Départementaux (investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale sur les territoires)
- Volet 2 : Projets de territoires (contrats avec les EPCI et leurs communes, dont les Agglomérations de Poitiers et Châtellerauld)
- Volet 3 : Projets d'initiative locale (Dotation de Solidarité Communale pour toutes les communes hors Poitiers et Châtellerauld)
- Volet 4 : Appels à projets (Patrimoine, Habitat ancien, Schéma de l'eau...)
- Volet 5 : Projets des autres partenaires qui favorisent le développement des territoires (organismes sociaux, associations et autres porteurs)

**50 M€**

versés en deux ans

(2016 et 2017)



En 2017, il est prévu d'adapter le programme ACTIV' avec les nouveaux EPCI, de contractualiser pour la période 2017/2021, de poursuivre les diagnostics territoriaux, de reconduire l'appel à projets "patrimoine", de lancer des appels à projets "eau et assainissement" et "restructuration des centres bourgs" et de monter en puissance l'accompagnement et l'appui technique auprès de collectivités.



## Agriculture

Partenaire historique de la profession agricole, le Département, dans le respect des obligations réglementaires, a la ferme volonté de l'accompagner dans la crise qu'elle connaît actuellement. L'intervention du Département en agriculture repose sur 3 volets au regard de ses compétences : l'économie agricole (développement des circuits courts avec Agrilocal), la santé animale et le foncier agricole et forestier. Pour mener à bien ses actions dans ces 3 domaines le budget dédié à l'agriculture s'élève en 2017 à 1 312 000 €.

En application de la loi NOTRe, la Région Nouvelle-Aquitaine propose aux Départements de concentrer leur aide à l'investissement des exploitations agricoles sur le co-financement FEADER du nouveau PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations) qui sera mis en œuvre sur 2017/2020. Ce PCAE est en cours de refonte dans le cadre de l'harmonisation des trois Plans de Développement Rural Régional issus des anciennes Régions.



Le Département poursuivra son soutien des filières d'élevage par la participation à la veille sanitaire et la prophylaxie via le financement du Laboratoire d'Analyses Sèvres Atlantique (LASAT).

En ce qui concerne l'aménagement foncier, les opérations en cours concernent la déviation de Saint-Julien l'Ars et la modification des 14 opérations d'aménagements fonciers agricoles forestiers des territoires impactés par la construction de la LGV Sud Europe Atlantique (7 sont en voie d'achèvement).

## Agrilocal



En partenariat étroit avec la profession agricole, Le Département a décidé de s'engager dans une dynamique de développement du "consommer local" et des circuits courts en adhérant à l'association nationale Agrilocal. La plateforme web gratuite Agrilocal86 est destinée à mettre en relation acheteurs et producteurs locaux pour une restauration collective de qualité.

8 collèges pilotes se sont engagés dans la démarche. Agrilocal86 sera ensuite proposée à toutes les restaurations collectives : collèges, lycées, maisons de retraite, établissements enfance...

## Les États Généraux de la Ruralité



Après la présentation du Livre Blanc des Etats Généraux de la Ruralité en octobre 2016 au Congrès des Départements de France, la dynamique de travail collectif sera poursuivie en 2017. 21 tendances identifiées seront le ciment d'une vingtaine de chantiers transversaux à engager avec tous les acteurs concernés. Numérique, Santé, dynamisation des centre-bourgs sont des sujets d'ores et déjà pris en compte dans le cadre des 13 priorités du Département.



## Environnement

Le Département a compétence en matière d'Espaces Naturels Sensibles et de randonnées. En 2017, il concentrera ses actions sur la réalisation d'un sentier de découverte de l'Espace Naturel Sensible de Fontou à Payré, les balisages de 2 itinéraires structurants pour la Vienne. Il poursuivra la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines et la valorisation des déchets organiques auprès des collèges complémentaire au projet Agrilocal. Des crédits sont prévus pour le renouvellement du matériel du Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE).

Des études et des prestations complémentaires aux investissements seront réalisées : achèvement de l'élaboration du Schéma départemental de l'eau, animation du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Clain, études nécessaires à la bonne gestion hydraulique de la zone humide de l'espace naturel sensible de Fontou à Payré, de l'étang de Beaufour et des étangs d'Asnières sur Blour...



## Schéma Départemental de l'Eau (SDE) : une contribution opérationnelle du Département dès 2017

Lancé en 2014 avec l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau, ce Schéma a pour objectif d'apporter des réponses aux enjeux de l'eau dans la Vienne à l'horizon des 10 prochaines années. "L'état des lieux diagnostic" a été validé et la deuxième phase "définition et évaluation des scénarios" a été co-construite avec l'Etat et l'Agence de l'Eau. Elle sera prochainement soumise à la validation des acteurs locaux.

L'outil financier principal de ce Schéma concernera l'**appel à projets "eau potable et assainissement"** du volet 4 d'ACTIV'. Le plan pluri-annuel d'investissement prévoit une enveloppe de 7,3 M € pour la période 2017-2021 soit environ **1,46 M€/ an**. Elle générera un chiffre d'affaires de près de 50 M€ pour le secteur des travaux publics dans la Vienne. En complément des aides attribuées pour l'assainissement collectif, une nouvelle aide à l'assainissement individuel sera apportée aux particuliers à hauteur de 40 % (plafonnée à 3 000 € par résidence).

Outre l'appui financier, le Département apportera ses compétences en ingénierie et assistance technique aux projets des collectivités.

Le volet 5 d'ACTIV' concernera quant à lui les projets des partenaires du Département tels que les syndicats, associations, agriculteurs...



## Logement

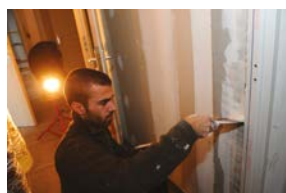
L'habitat et le logement font partie des 13 priorités de la mandature. Cet engagement s'est concrétisé par l'élaboration d'un document stratégique pour appréhender les réalités du logement dans le territoire avec une vision prospective : le Schéma Départemental de l'Habitat (SDH). 2,6 M€ seront consacrés à la politique du logement en 2017.

## Le Schéma Départemental de l'Habitat (SDH)



Le Schéma Départemental de l'Habitat 2017/2022 prend en compte et respecte les orientations adoptées par les territoires dans leurs documents de planification et s'articule avec les politiques départementales existantes. Il associe les principaux acteurs et partenaires de l'habitat du territoire et s'est inspiré des propositions émanant des Etats Généraux de la Ruralité.

Il propose un **programme d'aides favorisant la réhabilitation et la construction neuve en zone rurale**. L'ambition est d'inscrire l'habitat dans une démarche d'aménagement de territoire en apportant une réponse adaptée et différenciée aux spécificités de chaque bassin de vie du milieu rural. L'objectif est également de soutenir l'activité économique du bâtiment dans la Vienne. Dans une logique de développement durable, la nécessité de produire des logements moins énergivores et moins consommateurs de foncier est une priorité. L'objectif est de privilégier la réalisation de logements réduisant les coûts de voirie et de réseaux, dans un objectif de revitalisation des centres-bourgs.



## En chiffres :

- 6 000 logements aidés au total sur 6 ans
- 13 310 000 € de budget d'investissement
- 600 000 € de budget de fonctionnement pour l'ingénierie du Programme d'Intérêt Général
- 6 M € au titre d'ACTIV' partagé entre les appels à projets "restructuration de centres-bourgs" et "patrimoine".

## Création d'un Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Compte tenu des enjeux auxquels sont confrontés les territoires (valorisation du patrimoine bâti et des paysages, revitalisation des centres-bourgs, exigences de performances énergétiques pour les nouvelles constructions...), la mise en place d'une ingénierie de conseil, de sensibilisation et d'informations auprès des particuliers et des collectivités trouve sa pleine justification. Le Département propose de créer un CAUE, outil au service de ces problématiques.

Il a vocation à conseiller, répondre aux attentes des professionnels du cadre de vie, favoriser les échanges et la concertation sur la construction et l'urbanisme et les évolutions réglementaires. Il agira en synergie auprès des collectivités et des particuliers, avec les autres partenaires comme l'Association des Maires, l'ADIL, SOLIHA, l'EPF et plus particulièrement avec l'Agence Technique Départementale, dans le cadre d'une mutualisation de moyens techniques et humains. La création du CAUE pourrait être effective à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

## Service Départemental d'Incendie et de Secours

Il assure la lutte contre les incendies, le secours aux personnes et la protection des biens dans le département. Une convention de 3 ans (2017/2019) est établie pour définir les modalités de partenariat entre le Département et le SDIS dans leurs relations financières et leurs engagements réciproques.

En 2017, la participation du Département s'élèvera à 12 074 000 €, en évolution de 8,64% par rapport à 2016. Cette augmentation très significative traduit la volonté du Département d'accompagner le SDIS, compte tenu de l'importance de son action quotidienne et de son rôle sur les territoires.

Le Département participe au projet de construction des 2 nouvelles casernes de Poitiers : à la Blaiserie en remplacement de celle de Pont Achard et à la reconstruction de celle de Saint-Eloi, à hauteur de 10 M€ (financement réparti entre 2016 et 2020).



## Transports

L'année 2017 est une année charnière car transitoire quant à l'exercice de la compétence "Transports" par le Département. Un budget de 15 M€ y est consacré.

La mise en œuvre de la loi NOTRe et les conséquences de la loi MAPTAM redessinent l'organisation territoriale des transports, notamment avec les périmètres des agglomérations qui croissent de manière très significative avec l'entrée dans chacune d'un nombre important de communes.

Le Département a la charge d'organiser les transports scolaires jusqu'au 31 août 2017 et de préparer avec la Région Nouvelle-Aquitaine mais aussi avec les 2 agglomérations, la rentrée scolaire 2017-2018, afin d'assurer la continuité du service public.

Quant aux transports interurbains et à la demande, la Région Nouvelle-Aquitaine a demandé au Département de lui déléguer la gestion de ces transports jusqu'au 31 août 2017 également dans un souci de continuité du service public et de réaliser un transfert global de la compétence au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Le Département ne conservera que la responsabilité du transport des enfants en situation de handicap à la rentrée 2017.

# Agir pour toutes les solidarités

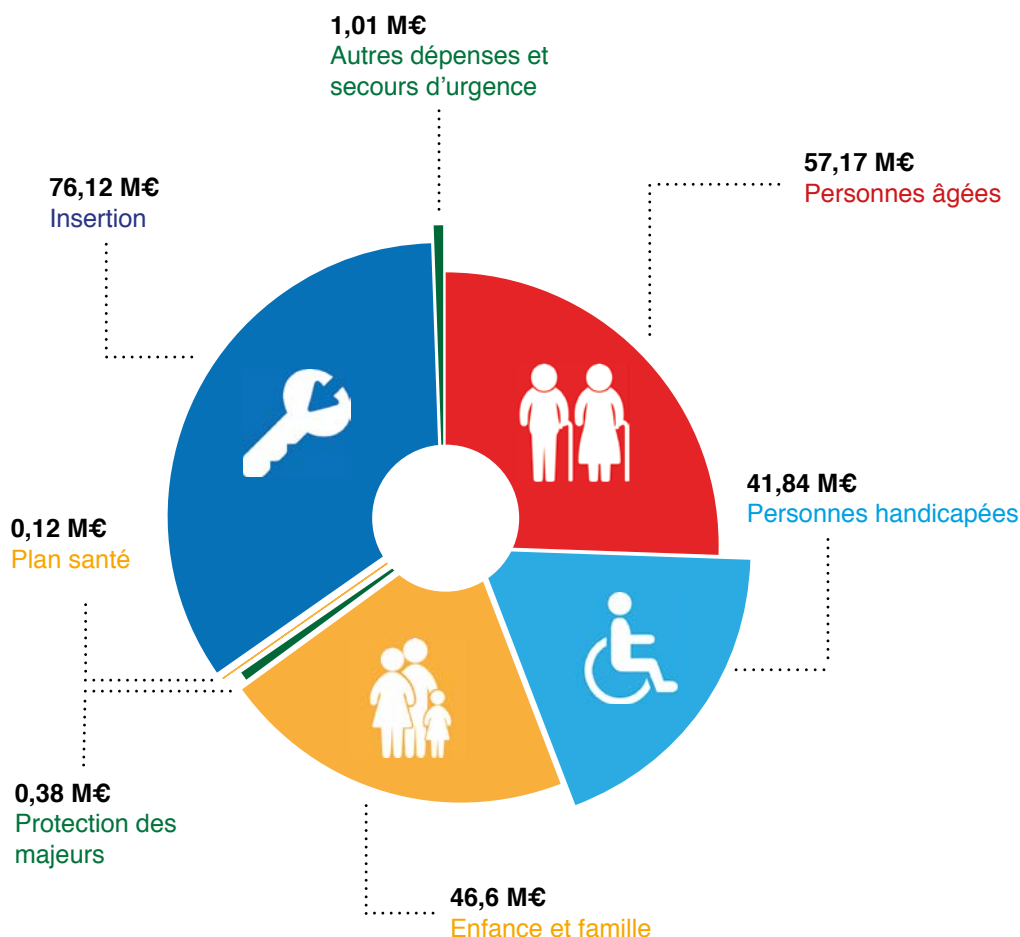
## Rester aux côtés des plus démunis malgré le désengagement de l'Etat

De la petite enfance jusqu'à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie pour les personnes âgées, le Département intervient à tous les âges de la vie sur l'ensemble du territoire. Dans un contexte économique dégradé, il poursuit ses actions de partenariats avec différents opérateurs pour favoriser l'accompagnement des plus démunis en **maintenant une réponse territoriale de proximité**.

L'année 2017 se caractérise par la poursuite de la mise en application des Schémas adoptés en 2014 : Schéma de l'Autonomie, Schéma Enfance et Famille, Schéma de l'action sociale, Programme Départemental d'Insertion et Pacte Territorial d'Insertion.

Le budget de l'action sociale s'élève à **226,28 M€**. A périmètre constant, hors apports en dépenses et en recettes de la loi ASV, ce budget évolue de 2,96% par rapport à 2016, avec les principales affectations suivantes :

Insertion	76,12 M€
Personnes Agées	60,20 M€
Enfance Famille	46,6 M€
Personnes Handicapées	41,84 M€
Autres dépenses et secours d'urgences	1,01 M€
Protection des majeurs	0,38 M€
Plan Santé	0,12 M€





## Emploi/Insertion



Solidaire, le Département est l'échelon opérationnel et de proximité qui soutient les populations fragiles en concentrant ses efforts d'insertion sociale et professionnelle.

Face à un nombre croissant de bénéficiaires du RSA, un Plan mis en œuvre en 2016 a conduit à un meilleur contrôle de l'accès au juste droit et a permis de conforter la politique d'accompagnement vers l'emploi. Pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle, une action d'**offres de bénévolat** a été conduite pour être proposée aux allocataires du RSA en 2017.

Au 30 septembre 2016, on comptait **11 811 foyers allocataires du RSA** à la charge du Département. **Pour l'année 2016, le reste à charge non compensé par l'Etat s'élève à 25,9 M€.** Dans ce contexte et dans un souci de maîtrise budgétaire, le Département a avisé la CAF par courrier que sa contribution sera limitée en 2017 aux montants versés en 2016.

En 2017, le Département poursuit son soutien en faveur du recrutement des Bénéficiaires du RSA en Contrat Unique d'Insertion. Les équipes de Vienne Emploi Insertion assurent l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA, ainsi que l'équipe d'Emploi 86 désormais intégrée à la Direction de l'Insertion chargée de proposer des offres d'emploi plus nombreuses, adaptées et diversifiées.

Le Département poursuit son soutien au fonctionnement des Structures d'Insertion par l'Activité Economique : 32 chantiers d'insertion, 9 associations intermédiaires, 5 entreprises d'insertion.

Pour soutenir le millier de bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants dans la Vienne, une expérimentation est conduite avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vienne et la Chambre de Commerce et d'Industrie pour accompagner les travailleurs indépendants dans le développement de leur activité.

A noter : depuis 2016, un référent est dédié au développement des clauses sociales dans les marchés du Département. Le nombre d'heures d'insertion réalisées fin 2016 s'élève à 12 300, soit 30 % de plus que fin 2015.



## Emploi

La loi NOTRe ne permet plus au Département de participer au financement ou au soutien d'actions dans le domaine de l'économie. En revanche, il souhaite conserver sa mission de soutien à l'emploi local et concentre cette année ses priorités sur la poursuite de l'organisation du **Forum Emploi 86** à l'automne ainsi que le **Forum Emploi Saisonnier** le 16 mars prochain.



## Personnes âgées



La politique du Département en faveur des personnes âgées permet d'accompagner près de 9 900 usagers et de soutenir près de 4 450 emplois Equivalent Temps Plein. 9 365 personnes bénéficient d'un droit ouvert sur l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

Au 30 septembre 2016, la Vienne comptait **5 844 places d'EHPAD et unités de soins de longue durée**. Les dernières opérations issues du Schéma Gérontologique 2010/2014 seront finalisées au printemps 2017 avec l'ouverture de l'EHPAD de Béruges et de celui de Fontaine le Comte. Des extensions sont prévues à Verrières, Payroux, l'Isle Jourdain. Il restera pour les 3 années suivantes l'ouverture de l'EHPAD de Pressac ainsi que les extensions de l'EHPAD de Migné Auxances et de Grand Maison à Poitiers.

**100 places nouvelles d'EHPAD ont été sollicitées** auprès du Ministère des Affaires Sociales au titre du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC). L'Etat a indiqué après plusieurs relances l'absence de places nouvelles de médicalisation. Le Président du Département a interpellé le Président de la République à Poitiers le 26 janvier sur la nécessité de continuer à faire évoluer l'offre compte tenu de l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes dans les 10 ans à venir.



## Personnes handicapées

La solidarité avec les personnes en situation de handicap est une priorité du Département qui y consacre **près de 10 % de son budget (41,84 M€)**. Le Département a fait le choix d'une approche convergente de la prise en charge du public âgé et du public en situation de handicap autour de la problématique commune de l'autonomie des personnes.

2 088 personnes personnes bénéficient d'une aide du Département à domicile. En établissement, 1 167 personnes sont réparties sur le territoire en foyers d'hébergement et Service d'Aide par le Travail, foyers de vie ou foyers d'accueil médicalisés...

De nouvelles réponses seront déployées en 2017 avec la création via des appels à projets d'unités pour personnes handicapées vieillissantes en EHPAD (30 places).

Comme en 2016, le Département apportera une aide de 340 000 € à la Maison Départementale des Personnes Handicapées. De septembre 2015 à septembre 2016, le nombre total de bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap a progressé de plus de 5 %.



## Enfance



2016 a été marquée par un afflux sans précédent de Mineurs Non Accompagnés. Fin novembre 2016, avec 233 arrivées et plus de 250 mineurs pris en charge, les flux ont doublé sur le premier semestre 2016, entraînant une saturation du dispositif de protection de l'enfance.

Le nombre d'enfants confiés (hors Mineurs Non Accompagnés) diminue légèrement pour passer sous la barre des 900.

2017 sera marquée par la concrétisation d'un plan d'adaptation du dispositif de protection de l'enfance. Ce plan prévoit le renforcement du Pôle MNA à 7 Equivalent Temps Plein, la création de 15 places d'accueil d'urgence à l'IDEF et l'extension de plusieurs établissements et services.

**Le budget consacré à la protection de l'enfance s'élève à 46,03 M€, en augmentation de 7,9 % par rapport au BP 2016.**

Pour l'accueil des jeunes enfants, le Département compte 3 400 assistants maternels pour près de 11 000 places.



## Un nouveau Plan Santé



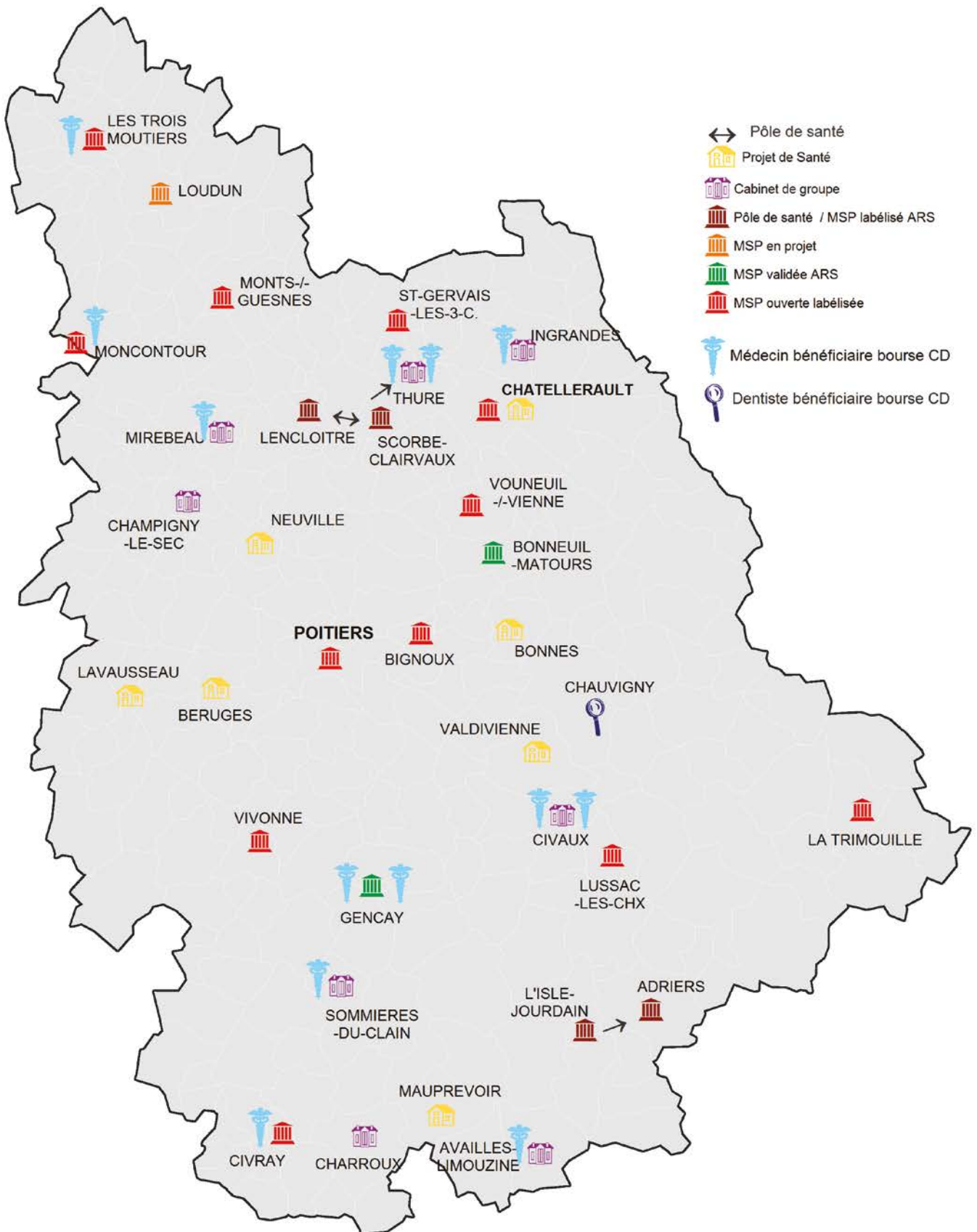
Dans un contexte de bouleversement du secteur de la Santé, d'évolution des attentes des jeunes médecins, et avec l'adoption des dernières lois Santé, d'Adaptation de la Santé au Vieillissement, le Département a mis en place un nouveau Plan Santé qui fait partie des 13 priorités de la Vienne de 2025. Depuis 2000, bien que la Santé ne relève pas de ses compétences, le Département y a consacré plus de 11 M€ et a été **un des premiers Départements à engager une action volontariste en faveur de la démographie médicale en 2006.**

Le Plan Santé a pour objectifs de contribuer à l'élaboration de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire avec les professionnels et les institutions, sensibiliser et informer les publics et les acteurs du monde médical sur les mutations du système de santé, développer les actions de prévention, envers les jeunes notamment.

En 2017, le dispositif de bourses étudiants (médecine, dentaire, orthophonie) sera étendu aux sages-femmes, kinésithérapeutes et ergothérapeutes. Le Département poursuivra l'aide à la réalisation de Maisons de Santé Pluridisciplinaires, développera une ingénierie de conseil auprès des professionnels médicaux et des élus locaux, participera aux Contrats Locaux de Santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé, favorisera l'émergence de projets de "e-santé" et suivra l'évolution de l'organisation des établissements hospitaliers sur le territoire départemental.



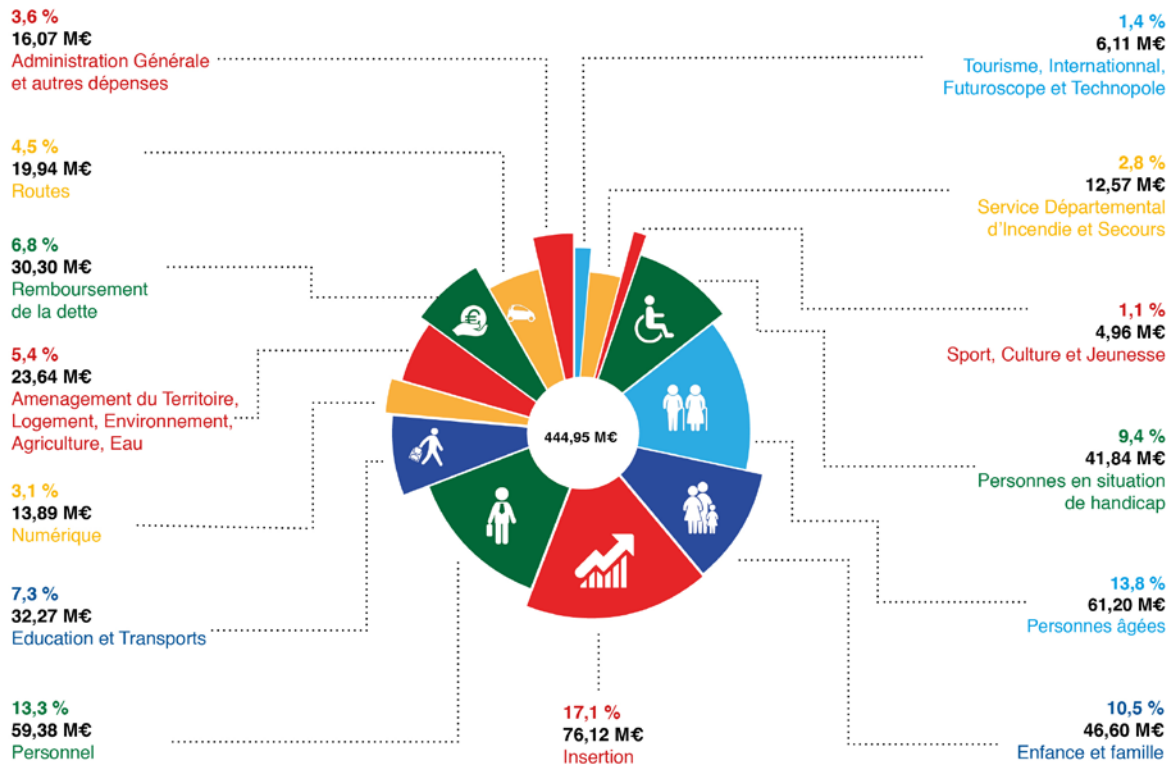
**Présence Médicale dans la Vienne**  
**Maison de Santé Pluridisciplinaire**  
**Installation de Médecin bénéficiaire de la bourse**  
**du Conseil Départemental**  
*Situation Janvier 2017*



-  Pôle de santé
-  Projet de Santé
-  Cabinet de groupe
-  Pôle de santé / MSP labélisé ARS
-  MSP en projet
-  MSP validée ARS
-  MSP ouverte labélisée
-  Médecin bénéficiaire bourse CD
-  Dentiste bénéficiaire bourse CD

# Budget 2017

## Les dépenses



## Les recettes

